

<b>EXTERNES</b>	Primaire collège	Lycée	MC Accueil Transport *	FCIL	BTS SP3S*	BTS VPT* BTS AGTL*	BTS NRC*
Contribution des familles	630 €	680 €	570 € + 200 € **	570 €	900 €	900€ + 300 €**	900 €

<b>DEMI-PENSION</b> <i>(scolarité comprise)</i>	Primaire collège	Lycée	MC Accueil Transport	FCIL	BTS SP3S	BTS VPT BTS AGTL	BTS NRC
3 repas/semaine	1 316€	1 376€	<i>Vente de tickets de cantine à l'unité 6,60 €</i>				
4 repas/semaine	1 548€	1 608€					
5 repas/semaine	1 780€	1 840€					

<b>INTERNAT</b> <i>(scolarité comprise)</i>	Primaire collège	Lycée	MC Accueil Transport	FCIL	BTS SP3S	BTS VPT BTS AGTL	BTS NRC
Internes	4 030 €	4 080 €	1530 € + 200 € **	1530 €			
				1ere année	3 705 €	3 705€ + 300 € **	3 705 €
				2ème année	4 040 €	4 040 €	4 040 €

<b>POUR TOUS</b>	Primaire collège	Lycée	MC Accueil Transport	FCIL	BTS SP3S	BTS VPT BTS AGTL	BTS NRC
Arrhes à l'inscription ou à la réinscription	70 €	70 €	70 €	70 €	160 €	160 €	160 €

Etude	380€
Frais de dossier (pour les nouveaux élèves)	50 €
Tickets repas (occasionnels)	6,60 €

\* tous les tarifs tiennent compte des périodes de stage et d'absences pour examen

\*\* provision pour des visites d'entreprises, pédagogiques, conférences, voyages d'études pour les MC et les BTS 1<sup>o</sup> année uniquement

**ATTENTION** : Les élèves de BTS seront convoqués dans les jours suivant la rentrée pour régler les formalités d'affiliation à la Sécurité Sociale des Etudiants. Prévoir environ 210 €- pour les élèves non boursiers. Cette somme n'entre pas dans la contribution des familles, elle est reversée par l'établissement à l'URSSAF pour la couverture sociale des étudiants.

Tous les versements concernant la scolarité des élèves sont à libeller à l'ordre de : A.E.C.L. Notre-Dame (Association Ecole-Collège-Lycée Notre-Dame) et à adresser au Service comptable.

#### a. Pour le collège :

La contribution familiale s'effectue **dès réception de la facture**. Il est cependant possible de régler ce montant par prélèvement automatique mensuel. Le règlement de l'Internat et demi-pension seront faits par prélèvement automatique le 10 du mois de septembre à juin

#### b. Pour le lycée et l'enseignement supérieur

La contribution des familles ainsi que la demi-pension ou l'internat s'effectue par prélèvement automatique mensuel le 10 du mois de septembre à juin.

#### c. Changement de régime

Demi-pensionnaire à externe en fin de trimestre : demande à faire par courrier, un mois avant la fin du trimestre en cours.

**Le choix est fait pour le trimestre.**

Internat : le choix est fait à l'année après un délai de réflexion de trois semaines en septembre.

**Les frais de demi-pension ou d'internat non soldés le 30 du mois suivant entraîneront le régime d'externat pour l'élève concerné.**

#### d. APEL

La Participation à l'APEL (association de parents d'élèves) est de 24 €. Si vous ne souhaitez pas y participer. Nous vous demandons de nous en informer par courrier

#### DÉDUCTION POUR ABSENCE EN 1/2 PENSION ET INTERNAT

En cas d'absence égale ou supérieure à 15 jours consécutifs, une réduction sur la part **alimentaire** est accordée à la demande écrite des parents munis d'un certificat médical, adressée à l'Economat, avec mention des dates d'absences. La déduction sera effectuée sur le montant du trimestre suivant.